

La CSBE applique la décision gouvernementale de fermer les écoles

Saint-Georges, le 13 mars 2020 – En conformité avec l’annonce faite ce midi par le premier ministre du Québec François Legault, la CSBE confirme la fermeture de tous ses établissements d’enseignement du lundi 16 mars 2020 au vendredi 27 mars 2020 inclusivement. Pour la période qui suivra le 27 mars, une décision sera prise selon l’évolution de la situation.

Services de garde fermés, sauf pour les employés de la santé et des services policiers

Les services de garde scolaires sont aussi fermés. La commission scolaire assurera cependant un service de garde uniquement pour les enfants des personnes travaillant dans le secteur de la santé et des services policiers. Ces personnes doivent inscrire leur enfant sur place lundi, dans les deux services de garde désignés, qui sont ceux de l’école Monseigneur-Fortier, à Saint-Georges, et de l’école De Léry, à Beauceville. Les heures d’ouverture de ces services sont de 7 h à 17 h.

Durant cette période de deux semaines, aucun cours en ligne n’est prévu pour les élèves, qui seront donc en congé. Ce sera aussi le cas pour le personnel des établissements d’enseignement de la CSBE.

Le personnel des centres administratifs sera quant à lui au travail. On favorisera cependant le travail à distance, dans la mesure du possible.

Aucune activité, ni location, ni rencontre avec les parents

Durant la période de fermeture, aucune activité n’aura lieu dans les établissements scolaires. Les locations qui ont été faites pour cette période sont donc annulées.

Toutes les rencontres prévues avec les parents sont aussi reportées.

Prière de noter que les informations au sujet du coronavirus sont disponibles à la page d’accueil du site internet de la CSBE (CSBE.QC.CA) à l’item : *Information coronavirus*. On y trouve notamment toutes les communications gouvernementales qui nous sont parvenues

